partira de Cambrai à 7 heures 45 au lieu de 7 heures 22 et arrivera à Saint-Juéb à 9 heures 31, au lieu de 9 heures 30; le train 3461 partira de Reve à 20 heures 47 (heure actuelle) et arrivera à Cambrai à 22 heures 04, au lieu de 22 heures 15, l'heure d'arrivée à Valenciennes restant fixée à 23 heures 23.

Ligne de Paris à Compiègne, Saint-Quentin Maubeuge

En vue d'améliorer les relations de Saint-Quentin avec Paris, dans la matinée, le train 110 partant de Tergnier à 8 heures 30, aura son point de départ reporté à Saint-Quentin, d'où il partira à 8 heures 30; la marche de ce train sera accélérée et il sera transformé en express jusqu'à Paris, où il arrivera à 11 heures 10.

Le train omnibus n° 110, partant de Busigny à 5 heures 59 et arrivant à Tergnier à 8 heures 05, prendra le numéro 165.

Le train express 2356 desservira la gare de Sous-le-Bois (0 h. 01 m. 02). Cet arrêt sera réservé aux voyageurs sans bagages, service assuré par les conducteurs.

Le train rapide 106, venant de Cologne, arrêtera, à titre d'essai, à Tergnier (5 heures 48-5 heures 50) où il correspondra au train 1253, se dirigeant vers Laon et Reims (correspondance non garantie).

Le train 159 sera retardé de 17 minutes sur le parcours de Jeumont à Aulnoye en vue de réduire l'attente des voyageurs, en provenance d'Hautmont notamment, et à destination des stations desservies par l'express 124. Il partira ainsi de Maubeuge à 13 heures 20, pour arriver à Jeumont à 13 heures 37.

Comme conséquence de la modification exposée plus loin, apportée à l'horaire du train 1409, le train 109 ne desservira plus la halte d'Honnechy, s'arrêtera le 1409.

Ligne de Somain à Busigny

A partir d'essai et du 1er mai au 31 décembre, le train 2572, actuellement utilisable par les voyageurs une fois par semaine, entre Cambrai et Busigny, départ de Cambrai 0 h. 02, arrivée à Busigny 0 h. 63), sera utilisable tous les jours, sauf dans la nuit des dimanches et fêtes aux lundis et lendemains de fêtes. Ces jours-là, le 2572 sera remplacé par un train 2834, qui partira de Cambrai à 0 h. 02, desservira Caudry et arrivera à Busigny à 0 h. 34.

Ligne de Lourches à Denain et Valenciennes

Le train 1853 stationnera une minute au lieu de 4 minutes à Lourches (17 heures 39-17 h. 40), dernière limite à Denain, où il arrivera à 17 h. 48.

Par contre, le train 1971, retardé de 15 minutes, sera prolongé de Denain (départ 18 heures 20) à Valenciennes (arrivée 18 heures 56).

DANS LA POLICE

M. Portier, commissaire spécial de police adjoint sur les chemins de fer du Nord, à la résidence de Jeumont (Nord), est nommé commissaire de police de 3e classe à Tarascon, en remplacement de M. Mingeaud, admis à la retraite. M. Vanaise, commissaire spécial de police adjoint sur les chemins de fer de l'Est à la résidence de Longwy, passe aux chemins de fer du Nord à la résidence de Jeumont. M. Kieffer, commissaire de police de 3e classe à Lièvin, est nommé commissaire spécial adjoint sur les chemins de fer de l'Est à la résidence de Longwy.

CRÈME SIMON
POUR LES SOINS DE LA PEAU

BELGIQUE

A la Chambre

EXAMEN DU BUDGET DE LA GUERRE INTERPELLATION DE M. COLFS UN DEBAT SUR LA DATE DES ELECTIONS

SEANCE DE MARDI MATIN

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Nerincx, vice-président.

La Chambre aborde la discussion du projet de reprise de la concession du chemin de fer de Hasselt à Maeseyck. Après échange de vues entre MM. Lorand, de Broqueville, Neven et Helleputte, tous les articles du projet sont adoptés. Le vote sur l'ensemble aura lieu l'après-midi.

Le Budget de la Guerre

M. Colfs rappelle que, depuis 1894, il a, maintes reprises, demandé la réduction du service militaire, « charge lourde, qui, dit-il, pesait sur le peuple. »

Après avoir constaté les réformes apportées au service militaire, M. Colfs trouve que ce n'est pas assez. On pouvait, on devait faire plus, dit-il, dans la voie de l'allégement des charges.

« La loi de 1909 a réalisé un sérieux progrès. Si elle a supprimé le remplacement, continue l'orateur, elle a diminué la charge qui pesait trop lourdement sur les familles nombreuses, en même temps qu'elle réduisait la durée du service par des termes précis. » M. Colfs espère que la durée du service sera encore diminuée, mais « il ne consentira jamais à ce que cette réduction soit payée par l'encasernement général ».

L'interpellateur termine par ces mots :

« Je ne puis me rasseoir sans signaler la protestation sensationnelle d'un éminent représentant du Reichstag allemand contre la campagne antipatriotique menée par certains groupes — organes peut-être inconscients des commis-voyageurs de fabriques de fusils et de canons, pour qui les bons « bedits » bénéfices sont la première préoccupation. J'espère que cette espèce de propagandistes ne s'acclimatera pas en Belgique et que, ici comme à Berlin, nous serions nombreux, le cas échéant, pour protester contre leur ingérence. »

La séance est levée à 12 heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Cooreman, président.

Le nombre des conseillers provinciaux

M. Berryer, ministre de l'Intérieur, dépose un projet de loi augmentant le nombre des conseillers provinciaux. Il sera mis en harmonie avec l'augmentation de la population dans chaque province.

Ce projet est renvoyé à l'examen des sections.

La date des élections

La Chambre discute le projet de loi de MM. Janson, Buyl et Daens, tendant à modifier la date des élections.

M. le ministre de l'Intérieur déclare qu'il est tout disposé à faire en sorte de modifier légèrement la date des élections à l'avenir. Pour cette année, la chose est impossible. La dissolution est l'œuvre du Roi et il use de sa prérogative en toute liberté.

M. Debunne, au milieu des conversations générales, revient sur de précédentes observations.

M. Ant. Delporte et M. Daens insistent également.

M. Woeste. — Nous avons le droit de demander à ceux qui viennent de prendre la parole quelle modification ils proposent à nos codes. Quelle date proposent-ils pour les élections? Aucun ne nous l'a dit. Pour ce qui concerne cette année, les orateurs oublient qu'il s'agit de la dissolution dont le droit appartient seul au Roi.

On attaque le Gouvernement et la Droite. Mais, les membres de l'opposition ont, comme nous, le droit d'initiative. Avons-nous jamais été saisi d'un projet de loi modifiant les dates prévues par le code électoral?

Jamais. J'ai donc le droit de dire que ce débat est vain, et qu'il se retourne contre ceux qui l'ont soulevé. L'orateur affirme sa confiance dans les ouvriers allant travailler en France.

M. Destrée. — Je suis d'accord avec M. Woeste pour dire que ce débat est inutile, sans aboutissement possible.

Les ouvriers n'auront justice que par le gouvernement de demain, le gouvernement du suffrage universel. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Mabille fait l'historique des débats en section. En réalité, aucune date n'a jamais été proposée. Jamais l'opposition n'a demandé une date déterminée. Et cela parce que les travaux parlementaires ne s'accordent pas avec une date quelconque. L'orateur prend l'engagement de déposer une proposition de loi modifiant les dates prévues par le code électoral.

M. le Président. — La discussion est close. Nous allons passer au vote.

Le projet, mis aux voix, est repoussé par 82 voix contre 2 (Hilarité) et 58 abstentions.

AU SENAT

Séance du matin

Bruxelles, 30 avril. — La séance est ouverte à dix heures, sous la présidence de M. de Favereau.

Budget de l'Agriculture et des Travaux publics

M. Hanrez proteste contre la lenteur avec laquelle sont menés les travaux du canal de Charleroi. Il annonce le dépôt d'un amendement allouant 15 millions de francs pour leur achèvement et l'amélioration de l'avant-port de Bruxelles.

M. Van der Molen regrette le retard apporté au démantèlement d'Anvers.

M. de Ramaix insiste pour qu'on active les travaux d'établissement du boulevard Bruxelles-Anvers.

M. de Mevius prononce un excellent discours sur les meilleurs moyens de réparer et d'entretenir les routes.

MM. Van Zuylen, Van Zele, Couiller, Delannoy et Vanderborght présentent des considérations d'intérêt local.

La séance est levée à midi.

Séance de l'après-midi

La séance est reprise à deux heures, sous la présidence de M. le comte 't Kint de Roodenbeeke, vice-président.

On continue la discussion du budget de l'Agriculture.

M. A. Vercruysse prend la défense de notre enseignement horticole et spécialement de l'école d'horticulture de Gand, qui a été l'objet de critiques injustifiées de la part d'un professeur de l'Université de Gand, de retour d'un voyage en Hollande.

M. Van der Molen s'occupe de la chasse et réclame des mesures énergiques pour la répression du braconnage.

MM. Le Clef et Capelle déposent des rapports.

M. de Kerchove d'Ousselghem appuie les conclusions de M. Van der Molen et demande l'amélioration de la police rurale.

M. Braconnier demande la suppression du *régime protectionniste agraire qui, dit-il,* nous opprime, et demande la libre introduction en Belgique du bétail argentin. Il déclare que le gouvernement, en s'opposant à l'adoption du libre échange, n'a pas même pu préserver notre cheptel de la stomatite aphteuse.

M. Vanderbeyde parle de la vie chère. Il s'élève contre l'idée de supprimer les mesures établies à la frontière en vue d'empêcher l'introduction chez nous de maladies épizootiques dont la moindre fait du tort pour plusieurs années. L'orateur demande que le transport des engrais soit moins coûteux.

M. Coullier réclame l'ouverture des frontières, qu'il envisage comme le remède le plus efficace contre la vie chère. Il espère que le gouvernement fera ce sacrifice dans l'intérêt du pays.

La séance est levée à 5 heures 20.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

A DINANT-PHILIPPEVILLE

M. Léon Hubert, député catholique de Philippeville, renonce au renouvellement de son mandat. M. Brifaut, avocat à Ixelles, a été désigné pour le remplacer.

La liste catholique de Dinant-Philippeville sera constituée comme suit :

Sénat : MM. le baron d'Huart, le baron de Mévius, le baron de Gieye et Vermeulen de Miamove.

Chambre : MM. le baron d'Huart, V. Brifaut, E. Le Boulengé et Edg. Vincent.

Une grève à Hamme

(FLANDRE ORIENTALE)

QUATRE MILLE OUVRIERS EN GRÈVE. LE FEU MIS DANS UNE USINE. — UNE COLLISION ENTRE GENDARMES ET GRÉVISTES. — TROIS BLESSES

Les ouvriers des fabriques de tapis, des amidonneries, des filatures mécaniques et des corderies de Hamme, se sont mis en grève lundi. Ils sont au nombre d'environ 4.000. Les grévistes demandent une augmentation de salaire et une diminution d'heures de travail.

La gendarmerie des brigades de Zele et de Saint-Nicolas et de la lieutenance de Termonde est réquisitionnée pour parer à toute éventualité.

En 1900, une grève analogue éclata pour les mêmes revendications. Des troubles eurent lieu même qui nécessitèrent l'intervention de l'armée. Des usines, entr'autres celle de Philémon Vermeire, furent saccagées.

LE FEU DANS UNE USINE

Hamme, 30 avril. — Des faits graves se sont passés au cours de la nuit dernière. Les fenêtres des maisons occupées par les fabricants ont été brisées. Ce matin, on a trouvé, dans les appartements, des pierres, des pièces de bois, etc.

A onze heures, lundi soir, le feu a éclaté dans l'usine de M. Louis Vermeire. L'alarme fut aussitôt donnée. Les pompiers accoururent sur les lieux avec tout le matériel. Aidés par les gendarmes, les pompiers parvinrent à étouffer les flammes.

Il paraît certain que le feu a été mis à l'usine. Les auteurs de ce crime ne sont pas connus. Le parquet de Termonde a été demandé d'urgence.

Mardi matin, de bonne heure, des troupes étaient sur les lieux.

La gendarmerie a été renforcée.

COLLISION ENTRE GENDARMES ET GREVISTES

Hamme, 30 avril. — A 4 heures de l'après-midi, une patrouille de gendarmes a été attaquée par les grévistes à la rue Haute. Les ouvriers enlevèrent les volets de la maison de M. Overstraeten, brasseur, et les lancèrent vers les gendarmes.

Ceux-ci firent aussitôt une charge à cheval. Trois grévistes furent blessés à la tête.

En face de la firme Vermeire-Vanden Taelen, les grévistes ont enlevé les pavés.

Le tirage de la tombola de l'Exposition de Charleroi

Charleroi, 30 avril. — Le tirage de la tombola de l'Exposition de Charleroi a eu lieu, ce matin, à 10 h. 30, à l'Hôtel de Ville de Charleroi, selon la convention particulière à cette tombola, la valeur des lots a été proportionée au nombre des billets vendus. Les gros lots annoncés ont été réduits à 38 p. c.

Les numéros suivants sont sortis :

La série 150397 n. 5, gagne 380,000 fr. La série 200,487 n. 1, gagne 76,000 fr. La série 201,488 n. 2, gagne 38,000 fr. La série n. 12,366 n. 1 gagne 19,000 fr. La série n. 140,849 n. 3, gagne 9,500 fr.

Il n'y a pas eu de tirage pour les lots secondaires.

Le 2e tirage aura lieu en août.

Cour d'Assises de la Flandre Occidentale

Le Crime de Wevelghem

Bruges, 30 avril. — Aujourd'hui a été appelée devant le jury, l'affaire à charge du nommé Albert Tanghe, âgé de 24 ans, ouvrier linier, à Wevelghem, qui le 19 octobre 1911, tua sa belle-mère Sophie Verfaillie épouse Remi Van Assche.

Voici, d'après l'acte d'accusation, les faits relevés par l'instruction :

L'accusé, plus connu sous le nom de Boerke

ALBERT TANGHE

Tanghe, est le mari de Zulma Van Assche, fille issue du premier mariage de Remi Van Assche. Ce dernier, ouvrier linier et cabaretier, à Wevelghem, s'était remarié avec Sophie Verfaillie, laquelle avait quarante ans, lorsqu'elle fut assassinée par l'accusé Tanghe.

Il était environ deux heures de l'après-midi. La fille de la victime, Madeleine Van Assche, âgée de 13 ans, ayant entendu des coups de revolver, se précipita dans la salle de consommation et trouva sa mère mortellement blessée, étendue par terre. Tanghe qu'elle aperçut au près de sa mère ne répondit rien aux reproches que lui fit la jeune fille. Celle-ci s'élança sur la route, criant au secours et, en rentrant, elle vit que son beau-frère démolissait tout le mobilier du café. Ayant assouvi sa rage, Tanghe partit sans mot dire, dans la direction de l'Hôtel de Ville. Sophie Verfaillie avait succombé presqu'instantanément à la suite des balles qu'elle avait reçues dans le cœur et dans la poitrine. Une autre balle avait effleuré la peau.

Voici comment Tanghe exposait les faits au juge d'instruction : En rentrant, à midi, il trouva sa femme en pleurs ; elle lui dit que sa belle-mère avait envoyé la petite Madeleine pour réclamer la restitution d'un paletot qui n'avait pas encore été payé, sinon qu'elle, Sophie Verfaillie, irait le reprendre elle-même.

L'épouse Tanghe ayant peur de sa belle-mère avait restitué le paletot. Apprenant la chose, Tanghe se mit en colère et s'écria en présence d'un sien oncle : « Il faudrait que je la tue ! » Après son dîner, il se rendit chez le commissaire de police, dans l'intention de l'entretenir de l'affaire du paletot. N'ayant pas trouvé ce magistrat, il retourna chez lui et, ordonna à sa femme d'aller reprendre le vêtement en question.

La femme n'osant pas se rendre à la maison de sa belle-mère, Tanghe s'en fut à sa chambre, y prit un revolver et courut au cabaret où il trouva Sophie Verfaillie. Il lui demanda immédiatement le paletot, mais sa belle-mère lui répondit par des moqueries. Outré, il la menaça, puis la visa avec son arme.

Sophie Verfaillie se leva précipitamment, prit une chaise pour se protéger et recula pendant que lui, Tanghe, déchargea son arme à une distance de deux à trois mètres. Elle tomba sans proférer un mot. Il avait tiré pour la tuer, étant au paroxysme de la colère.

Voilà le résumé des déclarations que l'accusé renouvela à plusieurs reprises. Ce récit semble concorder d'ailleurs avec les constatations de l'instruction et les déclarations de plusieurs témoins.

La victime était une querelleuse et une méchante femme. La conduite laissait à désirer et l'affaire du paletot durait depuis longtemps déjà. Ce vêtement avait été confectionné d'un vieux manteau de la première femme de Remi Van Assche, le beau-père de l'accusé. La fille Zulma, l'épouse Tanghe, avait promis, paraît-il, que si elle pouvait le garder, elle payerait la façon. Or ce payement avait fait, plus tard, l'objet de désunion.

Plus tard, l'accusé prétendit qu'il avait été très agité, lors de ses précédentes déclarations ; qu'il ne se rappelait plus très bien ce qu'il avait dit, que la vérité était qu'il n'avait pas l'intention de tuer sa belle-mère et qu'il avait tiré, parce que sa belle-mère avait levé une chaise pour le frapper. Il déclara également que sa belle-mère lui chercha noise de toute façon.

L'acte d'accusation admet des circonstances atténuantes pour l'accusé.

LE VERDICT

Bruges, 30 avril. — Le jury a répondu négativement aux questions de meurtre volontaire avec préméditation ; il a répondu oui, à la question de coups et blessures volontaires avant entraîné la mort sans intention de la donner.

La Cour admettant de larges circonstances atténuantes, n'a condamné Tanghe qu'à deux années de réclusion et 200 frs d'amende.

Terrible explosion dans une usine

ONZE OUVRIERS BRULÉS DEUX SONT EN DANGER DE MORT

La Louvière, 30 avril. — Ce matin, à la Société des Hauts-Fourneaux et Fonderies de La Louvière, une poche de fonte en fusion a fait explosion, brûlant onze ouvriers qui travaillaient à proximité. Deux d'entre eux, des jeunes gens d'une quinzaine d'années, ont été mortellement atteints. Ils ont été transportés à l'hôpital. Les neuf autres ont des brûlures graves, mais aucun de ceux-ci ne paraît en danger de mort.

LA FAMILLE ROYALE A OSTENDE. — Le Roi, la Reine et leurs enfants iront dans le courant du mois de juin faire un séjour à Ostende.

MINISTRES CHINOIS A BRUXELLES. — Bruxelles, 30 avril. — Bruxelles est en ce moment le rendez-vous de Chinois de marque. Le ministre des affaires étrangères de la République du Milieu, M. Lou-Tseng-Chiang, est à Bruxelles depuis quelques jours avec sa femme, qui est une Bruxelloise. M. Sen-Chuen-Ling, ministre de Chine à Vienne, est également arrivé, ainsi que le ministre de Chine à La Haye.

NECROLOGIE. — M. l'ingénieur baron de Jamblinne de Meux, vient de mourir à Bruxelles à l'âge de 91 ans.

FAITS DIVERS. — *Horrible mort d'un ouvrier.* — Un ouvrier de la fabrique de boulets, au charbonnage de Sacré-Madame, à Dampremy, le nommé Frédéric Van der Heyden, 66 ans, graisseur au engrenage lorsqu'il fut happé par la chaîne à godets et entraîné dans les caissons. Quand on dégagea le malheureux, il était mort.

— *Eboulement dans un charbonnage. Un mort.* — Dans une veine du puits n° 2 du charbonnage de Gosson-Lagasse à Monceau, l'ouvrier Joseph Melhors, 35 ans, a trouvé la mort sous un éboulement.

— *Horrible suicide.* — Un nommé Evrard Roucourt, habitant Ghlin, s'est ouvert le ventre d'un coup de rasoir. Le malheureux est mort peu après. Roucourt était âgé de 35 ans et père de quatre enfants.

BRUXELLES

La fille du duc de Vendôme victime d'une agression

Bruxelles, 30 avril. — Le duc et la duchesse de Vendôme viennent de passer quelques jours au Palais de la rue de la Régence. Une des petites filles de la comtesse de Flandre se promenait à l'avenue de Tervueren, près des Quatre-Bras, avec sa gouvernante, lorsqu'elle fut attaquée par des jeunes bandits qui lui enlevèrent son sac à mains. Des gendarmes qui se trouvaient à peu de distance de là se mirent à leur poursuite et procédèrent à leur arrestation.

OSTENDE

CHALUTIER A VAPEUR NAUFRAGE. — Le chalutier à vapeur « Roi Albert » 0,25, a été coulé par un voilier. L'équipage a été sauvé et débarqué à Liverpool.

FURNES

ASSEMBLEE GENERALE DE LA JEUNE GARDE CATHOLIQUE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE. — C'est dimanche 5 mai qu'aura lieu la bénédiction du drapeau de la J.G.C. de Furnes. A cette occasion, la Fédération Westflamande a décidé de tenir à Furnes son assemblée générale annuelle. Voici le programme de cette journée :

A 9 heures et demie, réunion au local, chez H. Bailleul, rue d'Est. A 10 heures, bénédiction du drapeau, Grand'messe à la Collégiale St-Nicolas. A 11 h., à la salle St-Joseph, réunion de la Fédération des J.G.C. de la Flandre occidentale. A 1 heure, banquet démocratique (3 fr.). A 2 heures et demie, Place de la Gare, réception des sociétés étrangères, formation du cortège, grand meeting (discours flamands et français). A 5 heures, mouvements et exercices d'ensemble par la société de gymnastique « De Jonge Turners » d'Ostende (80 membres).

COURTRAI

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Audience du 30 avril 1912. — Présidence de M. Lagae, vice-président.

Auguste Vanhoenacker, bûcheron à Moen, était surveillé de police et fut trouvé à Espierres, lieu qui lui est interdit; il donc, pour rupture de ban il reçoit 2 mois de prison. Lors d'une instruction au Palais de justice de Courtrai, il proféra des menaces envers Léonie Verbelle, qui était convoquée comme témoin : encore 15 jours de prison et 26 fr. d'amende. — Elisa Vierstraete, ménagère, femme de Camille Fol, demeurant actuellement à Moorseele, vivait en mésintelligence avec ses voisins du temps qu'elle demeurait à Gullegherm; elle proféra des injures et fit entendre des choses obscènes. Par défaut elle récolte trois fois 8 jours de prison et 26 fr. d'amende, plus 26 fr. d'amende pour bris de vitre. Son mari, ouvrier en lin, pour avoir proféré des menaces, ramasse 75 fr. d'amende et pour injures deux amendes de 10 fr. — Odo Vermant, ouvrier agricole à Wynckel-St-Eloi, a été trouvé *chassant sans permis; il a aussi refusé* de rendre son fusil. Il est condamné à deux amendes de 100 francs. — Richard Dewitte, ouvrier maçon à Mouscron, pour s'être introduit dans la demeure de Heyts Louise, sans le consentement de celle-ci, reçoit 26 fr. d'amende; pour ivresse une amende de 15 fr. — Emilie Semetier, cabaretière à Emelghem, pour coups, ramasse 50 fr. d'amende conditionnellement. Remi Verschoore, ouvrier agricole, pour coups, 50 fr. d'amende. Emile Bouckhout, cabaretier, 15 fr. *avec sursis.*

Valère Vantournout et Valère Devos, ouvriers brossiers à Iseghem, pour coups à Adrien Devadder se voient octroyer, le premier 30 fr. d'amende, le second 20 fr. d'amende conditionnellement. Devadder, ivrene à Emelghem, a son tour reçoit 20 fr. d'amende avec sursis pour coups. — Medard Devos, ouvrier plombier à Mouscron; Alois Maes et Constant Vanlerberghe, ouvriers de fabrique, pour coups réciproques, sont condamnés conditionnellement à 26 fr. d'amende. Sont acquittés: Arthur, Jules et Pierre Vanlerberghe. — Arthur Meyfroot, maçon à Mouscron, pris de boisson, entra au cabaret de Reynaert Emile, où on lui refusa de lui servir à boire. Pris de colère, il frappa le cabaretier. Mis à la porte, il brise des vitres, dont coût : 25 fr. d'amende pour coups, 30 fr. pour bris de clôture, et 10 fr. pour bris de verres à bière.

MENIN

UN HOMME SE NOIE DANS LA LYS. — Mardi matin, M. Alphonse Miroo, demeurant rue de la Redoute, 17, constatait la disparition de son beau-frère, qui loge chez lui, M. Alphonse Neyrinck, 33 ans, ouvrier coloriste. Comme celui-ci était malade depuis longtemps déjà, M. Miroo eut le pressentiment que le malheureux avait attenté à ses jours. Il se dirigea vers la Lys, et, près de la passerelle Dalle, sur la berge de la rivière, il trouva les vêtements de l'infortuné. Le doute n'était donc plus possible.

Malgré les recherches activement opérées, le corps n'a encore pu être repêché.

UNE FARCE QUI TOURNE MAL. — Dans la salle de l'estaminet « A la Cour des Bateliers », tenu près du pont de la Lys, rue de Lille, des débardeurs étaient attablés, mardi, vers quatre heures. L'un d'eux, Jean Gilbert, qui venait de gober un œuf, en lança la coquille sur l'un de ses camarades, Henri Claus, dit « Pernette ». Celui-ci, pour répondre à cette plaisanterie, prit sa chope et fit mine de la lancer vers Gilbert. Mal lui en prit, car la chope s'échappa et alla atteindre Gilbert au front. Le verre se brisa et occasionna une plaie qui intéresse le front et l'œil gauche. M. le docteur Dequinemare qui lui a donné des soins, craint la perte de cet organe.

CUERNE

UN INCENDIE. — Un incendie s'est déclaré dans l'estaminet exploité par les enfants Decoene, place de l'Eglise, à Cuerne. Le feu a commencé dans une dépendance servant d'étable ou étaient emmagasinés une grande quantité de paille, fourrages et outils agricoles. Les pompiers ont pu préserver l'habitation. Il y a assurance.

AUDENARDE

ARRESTATION D'UN INCENDIAIRE. — Mardi après-midi au cours d'un interrogatoire que lui faisait subir, M. le juge d'instruction Verhulst, en son cabinet à Audenarde, un nommé Devos, âgé de 25 ans, demeurant à Ophasselt, a été mis en état d'arrestation du chef d'incendie volontaire dans une maison habitée.

RENAIX

LES FRAUDES ELECTORALES DE RENAIX DEVANT LA COUR D'ASSISES DE GAND. — C'est vendredi prochain, 3 mai, à 9 heures du matin, que s'ouvriront devant la Cour d'Assises de la Flandre Orientale, les débats relatifs aux fraudes électorales commises à Renaix, lors des dernières élections communales.

La Chambre des mises en accusation, a simplement maintenu les préventions mises à charges de Duvillers Pierre, Morelle Georges, et T'Kindt Fréd.

Il est à supposer que cette affaire ne prendra pas plus d'un jour ; la matinée serait consacrée à l'audition des témoins, au réquisitoire du Ministère Public et à une partie des plaidoiries, l'après-midi aux plaidoiries, aux répliques et au prononcé de l'arrêt.

M. le conseiller Janssens, présidera la Cour; M. le chevalier van Elewyck, avocat général soutiendra l'accusation ; MMes Desaegher et Van der Schueren, prendront la défense de Duvillers et de T'Kindt, Me Dauwe, celle de Morelle.

TOURNAI

COUR DE CASSATION. — M. Octave Leschevin, docteur en droit à Tournai, est nommé secrétaire du parquet de la Cour de cassation.

UN ARRETE ROYAL publié au « Moniteur » de mardi, homologue certaines modifications aux statuts de la société de secours mutuels « la Familiale du Tournaisis », ayant son siège à Tournai.

BULLETIN FINANCIER

PARIS, 30 avril 1912.

Ainsi qu'il nous l'avions prévu, la liquidation s'est effectuée avec la plus grande facilité, et les taux de reports, en raison de l'abondance de l'argent, vu le peu de positions à reporter, n'ont pas excédé 3 3/4 % en moyenne au parquet et 5 % en coulisse. Peu de changements dans les tendances générales du marché. L'attention se porte avant tout sur les valeurs françaises et sur quelques industrielles russes. A noter l'amélioration des mines sud-africaines et des titres caoutchoutiers.

Notre 3 %, dont le cours de réponse était de 93,92, est compensé à 93,95 et se traite à 94,07 en liquidation prochaine.

Parmi les Fonds d'Etats étrangers, l'Extérieure se traite à 94,77 et le Serbe à 87,95; le Turc unifié est plus calme à 89,30, ainsi que les Russes.

Fermeté des Etablissements de Crédit; la Banque de Paris vaut 1780; le Lyonnais 1500; l'Union Parisienne 1202; le Mobilier 682.

Banques étrangères stationnaires.

Dans le groupe des Chemins de fer français, le Nord cote 1660, le Midi 1090, le Lyon 1270 et l'Orléans 1290.

Fermeté des Chemins espagnols : Nord de l'Espagne 467, Saragosse 452.

Les valeurs de transport conservent leurs bonnes dispositions.

On recherche particulièrement les valeurs d'Electricité: Electricité de Paris 632, Parisienne de Distribution 582, Ouest Lumière 194.

En Russes, la Bakou bondit de 1768 à 1826, Briansk et Sosnowice sont fermes également.

Rio Tinto activement traité à 1979.

Pétroles d'Oklahoma 122 avec grandes chances de plus-value.

En Banque, mines d'or en reprise : l'East-Rand s'avance à 83.50, la Goldfields à 112.50, la Rand-Mines à 170.50.

Diamantifères soutenues.

Caoutchoutières en bonnes dispositions; Financière 155, Malacca 359.50.

Métallurgiques russes soutenues.

Cuprifères recherchées, notamment la Pena Copper. Nouvelle hausse des pétrolifères: Franco-Wyoming 55.

PHILOUZE & WADDINGTON,
30, rue Le Peletier, Paris.

Anglo Européan Bank Ld
CAPITAL : 12.500.000
281, Salisbury House, E.C., LONDRES
AGENCE DE ROUBAIX
16-18, rue Nain
Téléphone 30-95
Ordres de Bourse sur tous les marchés
CHANGE – COUPONS
Souscriptions sans frais à toutes émissions
18510

La Vie Sportive

Un Terrain municipal de Sports à Roubaix

Encore un vœu cher aux sportsmen — vœu dont nous nous sommes fait maintes fois l'écho dans cette chronique — qui est sur le point de se réaliser...

Nos lecteurs ont pu voir, en effet, que la municipalité roubaisienne avait, dans sa dernière réunion, ouvert un crédit de 75.000 fr. pour l'acquisition et l'aménagement d'un terrain de sports qui sera mis à la disposition des sociétés sportives de la ville.

Il convient de souligner d'une façon spéciale ce beau geste qui sera particulièrement apprécié dans les clubs ouvriers, c'est-à-dire dans les sociétés où la bonne volonté supplée à l'argent et dont l'entrain est aussi grand que le budget est modeste... Ce vote va enfin leur permettre de se livrer aux exercices physiques et jeux de plein air d'une façon à la fois hygiénique et pratique. Nous avons souvent déploré de voir notre jeunesse ouvrière réduite à pratiquer le football ou la course à pied sur les placés publiques, c'est-à-dire dans la poussière et à travers les curieux et géneurs...

La sollicitude de nos édiles va permettre de consacrer quelques hectares de pelouses aux ébats de nos jeunes sportsmen, à l'entraînement des gymnastes et des futurs soldats... Ce sera, certes, de l'argent bien employé.

Il s'agit, maintenant que le côté financier est assuré, de se mettre à l'œuvre, et pour cela il faut trouver l'emplacement convenable et l'aménager avec toutes les règles de l'art.

Avons-nous besoin d'ajouter que nous recevrons volontiers, pour les transmettre à qui de droit, toutes les indications et tous les avis que nos lecteurs voudront bien nous donner...

Il faut que le « terrain municipal de sports » soit digne de la réputation sportive de notre industrielle cité...

Cyclisme

PARIS-ROUBAIX INDÉPENDANTS

(3e ANNÉE. — 5 MAI 1912)

LA LISTE DES ENCAGES

Paris-Roubaix indépendants va obtenir, cette année encore, un succès considérable.

Voici en effet les engagements qui sont parvenus aux organisateurs :

45. G. Joly, Paris; 47. G. Champion, Versailles; 48. Louazon, Boulogne-sur-Seine; 49. J. Grieu, Paris; 50. A. Cleret, Paris.

51. Courtial Benoit, Paris; 52. A. Morella, Puteaux; 53. F. Masseron, Paris; 54. J. Presles, Puteaux; 55. P. Berbeon, Puteaux; 56. G. Oudin, Saint-James; 57. M. Bracquemond, Cormeilles; 58. E. Delaye, Neuilly; 59. M. Dellet, Lyon; 60. Bétemps, Dijon.

61. H. Doyen, Dijon; 62. F. Chevalier, Dijon; 63. A. Vincent, Dijon; 64. C. Couvez, Marchiennes; 65. M. Borghet, Troyes; 66. E. Legadec, Cherbourg; 67. M. Depelcuin, Tourcoing; 68. M. Dralet, Rovigny; 69. M. Legarçon, Chatillon-en-Vendelais; 70. C. Barthelemy, Dijon.

71. L. Boisseau, Saint-Denis; 72. T. Dumon, Fives-Lille; 73. G. Paris, Bulle; 74. Derouard, Montargis; 75. A. Jeanblanc, Monceau-les-Mines; 76. C. Lochet, Argenteuil; 77. R. Constantin, Sotteville; 78. Vlaminck, Roubaix; 79. R. Dupin, Saint-Etienne-de-Rouvray; 80. A. Delaporte, Douai.

81. R. Bétemps, Paris; 82. M. Chocque, Chartres; 83. L. Mopin, Pont-Audemer; 84. A. Morin, Alfort; 85. H. Petit, Douai; 86. Van den Hove, Paris; 87. M. Brun, Vincennes; 88. R. Tanette, Paris; 89. T. Ducatillon, Sin-le-Noble; 90. H. Samyn, Armentières.

91. Dupied, Lille; 92. A. Delannoy, Lille; 93. J. Prone, Amiens; 94. R. Bondet, Paris; 95. A. Maillard, Rang-du-Fliers; 96. E. Chardonnet, Paris; 97. G. Vasse, Paris; 98. F. Ponvianne, Paris; 99. F. Julien, Paris; 100. E. Nevers, Paris.

101. L. Pagès, Paris; 102. A. Rossignol, Rueil; 103. C. Juseret, Neuilly; 104. A. Ricard, Paris; 105. P. Humbert, Pargny-sur-Saulx; 106. Guédes, Troyes; 107. A. Fontaine, Pacy-sur-Eure; 108. E. Fusier, Riotz; 109. Neboux, Puteaux; 110. Dubout, Puteaux.

111. Cadot, Puteaux; 112. Perret, Puteaux; 113. Couté, Puteaux; 114. R. Pernot, Paris; 115. G. Bersière, Paris; 116. C. Pisson, Aubervilliers; 117. J. Moncorgé, Lyon; 118. E. Moreels, Wattrelos; 119. A. Gillon, Moret-sur-Loing; 120. P. Commerman, Bondues.

121. A. Millet, Attichy; 122. R. Bourgeois, Paris; 123. E. Lejour, Roubaix; 124. G. Lancieaux, Paris; 125. A. Nevejans, Tourcoing; 126. H. Brocco, Paris; 127. A. Capelle, Paris; 128. F. Haulette, Paris; 129. J. Nut, Montauban; 130. J. Hinard, Montauban.

131. E. Joyeux, Paris; 132. Hermet, Boulogne-sur-Seine; 133. Magnien, Meulan; 134. Longuet, Montreuil-sur-Seine; 135. Berthier, Charmieu; 136. Godé, Savigny-sur-Orge; 137. Cornil, Tourcoing; 138. Cesy, Dereux; 139. Eloire, Entre-Deux-Eaux; 140. Levesque, Rouen.

141. Lepine, Tourcoing; 142. Godard, Paris; 143. Loisel, Paris; 144. Gard, Paris; 145. Gauthier, Boulogne-sur-Seine; 146. Robuchi, Clichy; 147. Soyez, Paris; 148. Maillard, Paris; 149. Lucien, Attichy; 150. Le Guilloux, Lengrain.

151. Narev, Montargis; 152. Lepret, Montargis; 153. Ardouin, Les Aix-d'Augillon; 154. André, Paris; 155. Grevin, Paris; 156. Perrault, Paris; 157. Renard, Sotteville; 158. Fanlau, Alençon; 159. P. Hérant, Paris; 160. A. Florin, Tournai.

161. P. Lanzard, Gouhenans; 162. R. Lelong, Franconville; 163. P. Saccomani, Paris; 164. E. Creuzillet, Paris; 165. G. Mionelin, Calais; 166. E. Bricourt, Cambrai; 167. J. Garini, St-Ouen; 168. J. Liepshout, Comines; 169. J. Wouter, Anvers; 170. F. Chevassu, Choisy-le-Roi.

171. T. Pages, Paris; 172. L. Mottiat, Bonfioulx; 173. E. Grossi, Paris; 174. de Vecchi, Paris; 175. Arthur Pouthé, Vinneuf; 176. Raul Flamant, Aniche; 177. Camille Labrousse, Trouville; 178. Fernand Lemay, Cambrai; 179. Christol Thédez, Seclin; 180. Emile Wacquier, Landas.

181. Maurice Guibert, Romans; 182. Léon Cureaud, Bois-Colombes; 183. Monnet, Vinay; 184. Victor Vandecastel, Lille; 185. Henri Lemaire, Paris; 186. Charles Maréchal, Abscon; 187. Fernand Pierrond, Douai; 188. Paul Hostein; 189. Henri Hœll, Avion; 190. Emile B